



Modifications des Implementation Guidelines pour le cash management

**Informations sur les modifications prévues des Swiss Payment
Standards applicables à partir de novembre 2025**

Version 1.0, valable à partir du 5 novembre 2024

Historique des révisions

L'ensemble des modifications réalisées dans ce manuel est répertorié ci-dessous avec la mention de la version, la date de modification, une brève description de la modification et la mention du chapitre concerné.

Version	Date	Description des modifications	Chapitre
1.0	5.11.2024	Nouveau document Procédure de consultation relative aux ajustements des SPS 2025	Tous

Tableau 1: Historique des révisions

Remarques générales

Introduction

SIX Interbank Clearing SA («**SIC SA**») est active au sein de différents organes et commissions traitant des questions concernant la normalisation du trafic des paiements national et international. Elle contribue ainsi à ce que les établissements financiers suisses puissent mettre en place leurs produits et services en temps voulu sur des plateformes solides et mises en réseau conformément au marché. Ce qui permet de continuer à assurer le bon déroulement du trafic des paiements.

Pour l'échange de données entre le client et la banque sur la base des définitions de la norme ISO 20022 dans le secteur d'activité des paiements et de la gestion de la trésorerie, les Swiss Payment Standards («**SPS**») sont établis sous la direction de SIC SA et développés périodiquement. Le document actuellement en vigueur est disponible sur le site Internet suivant: www.six-group.com/fr/products-services/banking-services/payment-standardization/standards/iso-20022.html.

Modifications prévues – Détails

Le présent document décrit les modifications prévues pour les Implementation Guidelines pour le cash management SPS 2025.

Modifications prévues – Procédure

En vue d'une vaste coordination et dans l'esprit d'une information préalable, SIC SA publie en temps utile les modifications prévues au niveau des SPS et invite les parties intéressées à donner leur avis au sujet de ces modifications prévues. Pour ce faire, un formulaire est disponible via le lien suivant: www.six-group.com/fr/products-services/banking-services/payment-standardization/standards/iso-20022.html#scrollTo=consultations et, une fois complété, doit être envoyé à l'adresse suivante: consultations@paymentstandards.ch. La consultation aura lieu du 5 novembre au 25 novembre 2024.

Après la période de soumission des avis, les ajustements seront finalisés en tenant compte des observations reçues et d'autres développements pertinents (par exemple, de l'environnement SEPA ou concernant les messages Swift). La publication de la nouvelle version est prévue en février 2025.

Droits d'auteur et décharge juridique

Le contenu du présent document est protégé par le droit d'auteur. SIC SA se réserve tous les droits y afférents, y compris en ce qui concerne la reproduction photomécanique, le stockage sur support électronique et la traduction en langues étrangères.

SIC SA décline toute responsabilité, qu'elle soit juridique ou autre, pour les erreurs et leurs conséquences.

L'ensemble des modifications réalisées dans ce manuel est répertorié ci-dessous avec la mention de la version, la date de modification, une brève description de la modification et la mention du chapitre concerné.

Table des matières

Historique des révisions	2
Remarques générales	3
Table des matières	4
Index des tableaux	5
1 Généralités	6
2 Procédure de consultation	7
2.1 Adaptations apportées à «Interest»	7
2.2 Adaptations apportées à «Account»	8
2.3 Adaptation apportée à «Status»	9



Index des tableaux

Tableau 1:	Historique des révisions.....	2
Tableau 2:	Adaptations apportées à «Inrst»	7
Tableau 3:	Adaptations apportées à «Acct»	8
Tableau 4:	Statut des éléments	9

1 Généralités

La procédure de consultation présente les modifications prévues aux SPS 2025.

Sa publication est prévue pour le 5 novembre, la date limite de soumission des avis est fixée au lundi 25 novembre 2024.

À l'issue de la procédure de consultation, les réponses reçues seront analysées et le rapport sur la consultation sera établi et publié sur www.iso-payments.ch. Les résultats de la procédure de consultation seront publiés en décembre 2024.

Les versions finales des Guidelines suivantes seront publiées en février 2025:

- Implementation Guidelines suisses pour les virements,
- Implementation Guidelines suisses pour le cash management,
- Business Rules suisses.

2 Procédure de consultation

La procédure de consultation présente les modifications prévues aux SPS 2025. Il s'agit là de deux descriptions supplémentaires pour les établissements financiers concernant la livraison du contenu et d'un ajustement dans les Status Codes.

2.1 Adaptations apportées à «Interest»

Les champs « Interest » peuvent désormais être utilisés pour représenter un bouclage des intérêts du compte.

Les éléments et sous-éléments suivants disponibles sous le chemin ci-dessous ont été ajoutés ou modifiés: *Elements/Document/BkToCstmrStmt/Stmt/Ntry/Intrst*.

Caractéristique	CH-ancienne définition	CH-nouvelle définition
Interest <Intrst>	Aucune	Cet élément peut être utilisé pour représenter un bouclage des intérêts du compte.
Record <Rcrd>	Aucune	Détails sur le bouclage des intérêts du compte.
Proprietary <Prtry>	Aucune	Les valeurs suivantes peuvent être utilisées pour le bouclage des intérêts du compte: INTE Intérêts WHLD Impôt anticipé FCIN Frais OTHR Autres

Tableau 2: Adaptations apportées à «Intrst»

2.2 Adaptations apportées à «Account»

Désormais, les nouveaux champs supplémentaires dans l'élément «Account» peuvent être utilisés pour transmettre les libellés de compte et les catégories. Leur utilisation est recommandée pour le multibanking.

Les éléments et sous-éléments suivants disponibles sous le chemin ci-dessous ont été ajoutés ou modifiés: *Elements/Document/BkToCstmrStmt/Stmt/Acct*.

Caractéristique	CH-ancienne définition	CH-nouvelle définition
Type <Tp>	Aucune	Peut être utilisé pour une catégorisation des comptes. Son utilisation est recommandée pour le multibanking.
Code <Cd>	Aucune	Les codes suivants sont prévus pour la catégorisation des comptes: LOAN Compte de crédit et de prêt LLSV Compte de prévoyance et de libre passage SVGS Compte d'épargne TRAN Compte courant et pour les paiements OTHR Autres
Name <Nm>	Libellé de compte supplémentaire	Peut être utilisé pour la transmission du libellé du compte. Son utilisation est recommandée pour le multibanking.

Tableau 3: Adaptations apportées à «Acct»

2.3 Adaptation apportée à «Status»

La restriction existante des champs ND («Not Delivered») est supprimée.

Ancienne définition:

Statut	Désignation	Description
M	Mandatory	L'élément est obligatoire et est toujours livré.
O	Optional	L'élément est facultatif. <ul style="list-style-type: none"> Les EF (établissements financiers) peuvent livrer cet élément.
D	Dependent	L'utilisation de l'élément dépend des autres éléments. En fonction du contenu ou de la présence d'un autre élément, l'élément peut être obligatoire ou facultatif.
ND	Not Delivered	L'élément n'est pas livré en rapport avec les types de paiement CH. Pour les entrées de paiement en provenance de l'étranger ou en rapport avec d'autres opérations (par ex. titres), l'élément peut être livré.

Nouvelle définition:

Statut	Désignation	Description
M	Mandatory	L'élément est obligatoire et est toujours livré.
O	Optional	L'élément est facultatif. <ul style="list-style-type: none"> Les EF (établissements financiers) peuvent livrer cet élément.
D	Dependent	L'utilisation de l'élément dépend des autres éléments. En fonction du contenu ou de la présence d'un autre élément, l'élément peut être obligatoire ou facultatif.

Tableau 4: Statut des éléments

Tous les champs avec le statut «ND» ont maintenant le statut «O».

Il y a 38 champs concernés, dont nous ne donnerons pas la liste ici.